

## **Rapport sur le préavis municipal n°14 relatif à une demande de crédit de CHF 1'431'500.- destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

M.	Christian Vernex	1 <sup>er</sup> membre
M.	Rodolphe Chatagny	rapporteur
M.	René Barioni	
M.	Daniel Calabrese	
M.	Olivier Fantino	
Mme	Iulica Gorgoni	
M.	Georges Grandjean	
M.	Guillaume Labouchere	
Mme	Isabelle Wegmann	

s'est réunie les 20 et 27 mars 2017, ainsi que le 3 avril 2017

### **Excusés**

20.03 : Christian Vernex, Rodolphe Chatagny, Olivier Fantino

27.03 : Christian Vernex, Daniel Calabrese, Iulica Gorgoni, Olivier Fantino

03.04 : Christian Vernex, Rodolphe Chatagny

### **Remerciements**

Nous remercions M. Gilles Davoine et M. Julien Ménoret, boursier communal, pour leur disponibilité, les informations transmises et les réponses à nos questions.

### **Préambule**

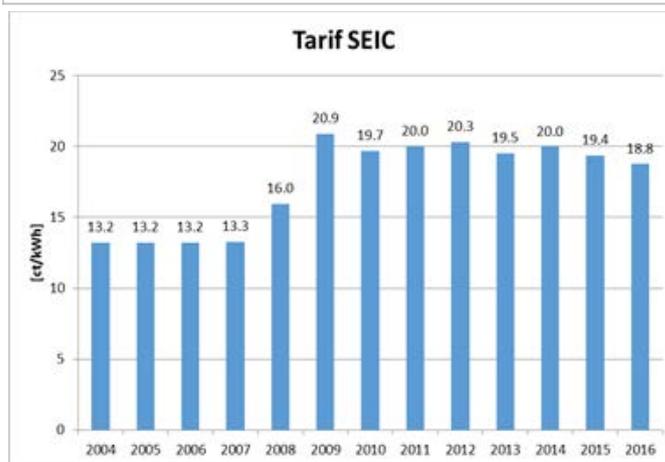
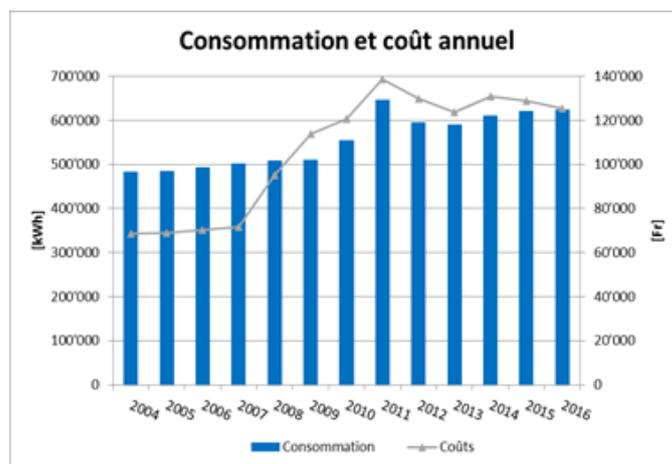
Le présent préavis fait suite à une étude mandatée par la Ville de Gland et confié à la SEIC afin d'établir un état des lieux de l'éclairage public, de proposer des mesures d'assainissement du réseau et d'améliorer son bilan énergétique. Le préavis présente ce bilan de l'état du parc d'éclairage public, mais propose surtout un plan d'investissement à réaliser pour assainir les infrastructures.

La commission s'est penchée sur les aspects financiers sans vouloir empiéter sur la commission technique.

### **Informations**

- Quelle est l'évolution de la consommation en kWh du réseau d'éclairage public et son coût lors des dernières années ?

En 2016, 624'159 kWh ont été consommés pour un coût de CHF 125'500,-



- Pourrait-on avoir une comparaison de la consommation électrique des infrastructures communales en comparaison de la consommation électrique de l'éclairage public ?

Voici ci-dessous la consommation des principales infrastructures communales. De plus, pour comparaison, la consommation de la patinoire communale est d'environ 55'000 kWh par saison pour un coût d'environ CHF10'500.

Consommation d'électricité 2015				
Bâtiments				
Collège secondaire Grand'Champ	kWh	598'746	fr.	142'862
Centre scolaire Les Perrerets	kWh	342'888	fr.	82'841
Collège primaire Les Tuillières	kWh	144'184	fr.	34'459
Bâtiment de Montoly (y.c. caserne pompiers)	kWh	100'827	fr.	22'047
Ecole de Mauverney A & B	kWh	91'398	fr.	22'851
Bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents	kWh	62'097	fr.	13'039
UAPE Mauverney C	kWh	14'233	fr.	3'344
Bâtiment communal (y.c. grande salle)	kWh	68'134	fr.	15'971
Centre sportif En Bord (y.c. terrain de foot et buvette)	kWh	52'791	fr.	15'466
Chapelle Saint Jean-Baptiste	kWh	34'530	fr.	6'660
Temple Saint Paul	kWh	12'625	fr.	3'335
Bâtiment ex-GF	kWh	13'702	fr.	3'614
Dôle	kWh	6'800	fr.	1'797
Déchèterie	kWh	5'607	fr.	1'484
Salle de réunion de la Cure	kWh	2'141	fr.	565
Refuge communal	kWh	3'283	fr.	866
<b>Totaux</b>	<b>kWh</b>	<b>1'553'986</b>	<b>fr.</b>	<b>371'201</b>

- La prévision d'économie d'énergie, suite à l'utilisation de LED, est estimée à 20%. Est-il possible de chiffrer également les économies dues aux baisses d'intensité lumineuse et aux frais d'entretien ?

L'économie de 20% comprend à la fois la baisse d'intensité lumineuse et l'utilisation de LED. Le chiffre de 20% est une moyenne sur l'ensemble du réseau, car le préavis ne comprend la modification que de 460 points lumineux sur 1177. L'économie est en réalité de 30% à 50% par points lumineux. L'économie se traduira directement sur les coûts de consommation.

Les frais d'entretien fixes restent inchangés (environ 41.-/an). En effet, dans tous les cas, il est nécessaire de nettoyer la vasque tous les 3 ans et procéder aux contrôles de conformité électrique et mécanique tous les 5 ans. Par contre avec une durée de vie plus élevée des LED (20 ans, contre 4 ans pour les ampoules à décharge) environ 30.-/an par luminaire peuvent être économisés dans le remplacement des ampoules. Pour un remplacement de 460 points lumineux, il est possible d'économiser environ CHF 14'000.-/an. L'assainissement étant réalisé sur plusieurs années ce montant sera atteint lorsque le remplacement des 460 points sera réalisé.

- Les comptes 2017 seront-ils impactés ?

Il n'y a pas d'impact sur les comptes 2017, les frais d'entretien annuels restant inchangés. D'autre part, le premier amortissement se fera dans les comptes 2018.

- Serait-il possible de procéder à l'échange des candélabres et des lampes par rue ou au fur à mesure des besoins ? Dans quelle mesure cela influencerait-il les coûts ?

Cela n'a pas été envisagé car la nécessité de remplacer les lampes à vapeur de mercure est une obligation légale. Le délai préconisé pour ceci est de fin 2017. D'autre part, cela n'aurait pas une grande influence sur le coût global du préavis, mais ne ferait qu'allonger la mise en place des nouveaux candélabres et des lampes.

- Ces investissements sont-ils pris en charge par le fonds alimenté par la taxe sur l'éclairage public ? Sinon, les fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable ne devraient-ils pas également être sollicités ?

Il n'existe pas de fonds de réserve dédié à l'assainissement du réseau d'éclairage public. La taxe sur l'éclairage public n'alimente pas de fonds de réserve, car il ne s'agit pas d'un compte affecté.

Les fonds de réserve sont des fonds comptables résultant d'un surplus accumulé de revenus affectés sur les dépenses affectés. Il n'y a pas de liquidités correspondantes sur un compte bancaire. Ils ne peuvent donc servir au financement de l'investissement, mais uniquement à son amortissement. Le montant des fonds de réserve « Efficacité énergétique » et « Développement durable » était respectivement de CHF 1'506'528.30 et de CHF 1'169'595.12 au 31 décembre 2016.

La commission des finances est d'avis que le fonds pour l'efficacité énergétique doit être sollicité pour ce préavis, l'économie d'énergie suite à l'utilisation de LED étant avérée. Seule la part relative au changement de LED, c'est-à-dire le remplacement du luminaire (partie au sommet du candélabre) est à prendre en compte dans ce cadre. En se basant sur le devis détaillé de la SEIC, il est possible d'estimer ce coût à CHF 522'000.-. La commission des finances a donc décidé de proposer un amendement au préavis indiquant que tous les coûts liés au remplacement des ampoules actuelles par des ampoules à LED devront être pris en charge par le fonds de réserve efficacité énergétique selon une facturation qui sera établie, à cette fin, de manière séparée, pour un montant estimé à CHF 522'000.-

## Conclusions

La commission des finances vous propose l'amendement suivant :

- Imputer le coût lié au remplacement des ampoules actuelles par des ampoules à LED au fonds de réserve efficacité énergétique selon une facturation qui sera établie, à cette fin, de manière séparée, pour un montant estimé à CHF 522'000.-

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité, recommande au conseil communal d'accepter les conclusions du préavis No 14 amendé, à savoir, de prendre les décisions suivantes :

- D'accorder le crédit de CHF 1'431'500 et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.
- D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'431'500.
- D'imputer le coût lié au remplacement des ampoules actuelles par des ampoules à LED au fonds de réserve efficacité énergétique selon une facturation qui sera établie, à cette fin, de manière séparée, pour un montant estimé à CHF 522'000.-

Christian Vernex  
1er membre

Rodolphe Chatagny  
Rapporteur

René Barioni

Daniel Calabrese

Olivier Fantino

Iulica Gorgoni

Georges Grandjean

Guillaume Labouchère

Isabelle Wegmann

Gland, le 3 avril 2017